

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 21 avril 2008, à 20h00 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Bourke, conseiller  
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseiller  
Mme Francine Buisson, conseillère  
M. Michel Brodeur, conseiller  
Mme Marlyne Muise Gélinas, conseillère

Sont absents :

M. André Garant, maire  
M. Robert Hamel, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame Louise Lafrenière Grenier, pro-maire. La secrétaire trésorière, directrice générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par madame la pro-maire.

Les avis de convocation à la séance spéciale ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil incluant le conseiller absent et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour les fins suivantes :

- 1- Adoption du 1<sup>er</sup> projet de Règlement 2008-003 modifiant le règlement de zonage 99-011 pour les zones 148 et 149
- 2- Adoption du règlement 2008-004 (Emprunt voirie)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 2008-003  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
99-011 POUR LES ZONES 148 ET 149**

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de modification de zonage pour la zone 149;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère madame Marlyne Muise Gélinas lors de la séance spéciale du 14 avril 2008;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement 2008-003 et décrète ce qui suit à savoir :

**ARTICLE 1**

**TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Ce règlement est intitulé : ``1<sup>er</sup> Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-011 pour les zones 148 et 149`` et il porte le numéro 2008-003.

**ARTICLE 2**

**MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES 148 ET 149**

Modifications au plan de zonage PZ-99-011-A :

A) La zone 148 sera modifiée de la façon suivante :

Ajout de la partie se situant sur le lot P4A Rg 4 à partir de la propriété de monsieur Léonard Samson (frontage de 175.56 mètres sur une profondeur de 109.73 mètres) et se continuant vers le Nord-Est jusqu'à l'Avenue Principale.

B) La zone 149 sera modifiée de la façon suivante :

Extraction de la partie se situant sur le lot P4A Rg 4 à partir de la propriété de monsieur Léonard Samson (frontage de 175.56 mètres sur une profondeur de 109.73 mètres) et se continuant jusqu'à l'Avenue Principale. (Voir schéma)

PLAN ACTUEL :

PLAN PROPOSÉ :

### ARTICLE 3

#### USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 148 ET 149

La partie extraite de la zone 149 qui sera jointe à la zone 148 bénéficie des usages permis à la zone 148.

Les usages permis à la zone 149 ne s'appliquent pas pour la partie de cette zone qui sera jointe à la zone 148.

### ARTICLE 4

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton à la séance spéciale du 21 avril 2008.

---

André Garant, maire

---

Micheline Allard,  
sec.-trés. dir. gén.

Avis de motion : 14 avril 2008

Adoption 1<sup>er</sup> Projet de règlement : 21 avril 2008

#### RÉS. 2008-04-95 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 2008-003

Sur proposition de madame Marlyne Muise Gélinas appuyée par monsieur André Bourke, il est résolu à l'unanimité l'adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 2008-003 intitulé :

#### « 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 2008-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-011 POUR LES ZONES 148 ET 149 »

Adoptée

- L'item 2 de l'ordre du jour est reporté à une séance subséquente suite à la vérification de conformité des soumissions.

RÉS. 2008-04-96 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20H25.

Adoptée

---

Micheline Allard  
Sec.-très. dir.-générale

---

Louise Lafrenière Grenier  
pro-maire